MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-494

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 20 septembre 2026 par Madame MERLINI Reine, Présidente de l'association « Boules Moréacoise », domiciliée 9 Kéranna à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Madame MERLINI Reine est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie les samedis 10, 17 et 31 octobre 2026 de 13h30 à 19h00, à l'occasion de « Challenges de boules Bretonnes » au boulodrome de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 02 octobre 2026

Pour L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE MOREAC (Morbihan)